



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 24 novembre 2023, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : Mme Jacqueline Périsset, M. Philippe Rochat, M. Claude Gavillet

Présents : 83 citoyennes et citoyens (3.4 % de 2'448 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023
2. Budget 2024
 - 2.1 Budget compte de résultats
 - 2.2 Budget compte des investissements
 - 2.2.1 Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy
 - 2.2.2 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Valérie Carrel, membre de la commission financière.

En préambule, M. le Syndic souhaite la bienvenue à Mme Christine Ruef Bayiha qui a rejoint le Conseil communal le 13 septembre dernier à la suite de son élection le 27 août 2023. M. le Syndic la félicite pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction. Mme Christine Ruef Bayiha a repris le dicastère laissé vacant par M. Patrick Peyter sans modifications.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2023, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2024

En préambule, M. le Syndic relève que tous les documents étaient à disposition sur le site internet.

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du compte de résultats et du compte des investissements. De 12.3 millions en 2021, 13.2 millions en 2022 et 14.3 millions en 2023, nous sommes à 15.2 millions pour 2024. Le budget 2024 est le résultat d'une augmentation de charges de CHF 950'000.00 et une augmentation des revenus de CHF 892'000.00, soit une augmentation des charges nettes de CHF 58'000.00 comparé au budget 2023.

A l'instar des années précédentes, les revenus sont estimés avec prudence. Les charges, en revanche, sont estimées de manière réaliste sachant que 60 % d'entre elles sont des charges liées cantonales ou régionales.

Le Conseil communal surveille attentivement cette évolution. Fiscalement, notre commune est toujours dans les plus avantageuses du district et l'objectif est de trouver l'équilibre du juste milieu entre fiscalité et capacité d'investir pour les besoins de la population.

2.1 Budget compte de résultats

Monsieur Jacques Bourquenoud présente la récapitulation de tous les chapitres du budget du compte de résultats.

Budget compte de résultats 2024

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'298'970.00	312'510.00
Ordre et sécurité publics, défense	442'381.91	171'540.00
Formation	6'158'757.20	951'044.10
Culture, sport et loisirs	586'098.90	60'900.00
Santé	1'739'612.25	25'900.00
Prévoyance sociale	2'044'185.40	69'650.00
Trafic et télécommunications	1'070'112.00	161'450.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'745'591.15	1'636'866.25
Economie publique	102'971.15	0.00
Finances et impôts	261'843.39	11'472'107.25
Totaux	15'450'523.35	14'861'967.60
Excédent de charges		588'555.75

M. Jacques Bourquenoud explique les principales variations :

Administration générale :

Service des finances : augmentation du taux d'activité de 20 %

Amortissements planifiés logiciel : dépense nouvelle

Service technique : augmentation du taux d'activité de 20 %

Entretien des immeubles : changement du comptoir frigorifique à la salle communale. Réfection de la cabane forestière et création d'un parc à vélos à la gare de Vauderens

Revenu locatif des appartements : depuis le 01.09.2023 l'AES devient intercommunal et un loyer est facturé

Ordre et sécurité publics, défense :

Association Glâne Région (AGR) – frais de fonctionnement : cette charge a été déplacée dans le chapitre de l'économie

Formation :

Ecole primaire II : augmentation participation aux dépenses cantonales

Cycle d'orientation : augmentation participation, charges liées régionales

Bâtiments scolaires : augmentation des heures du personnel de conciergerie

AES Intercommunal : participation communale

AES : prélèvement à la réserve pour équilibrer le compte

AES, salaire du personnel : en raison de l'augmentation des places d'accueil augmentation des charges

AES : augmentation des frais de repas en raison de l'augmentation des places d'accueil + achat de meubles et appareils

Transports scolaires : la diminution des charges concerne le montant imputé au budget 2023 pour un bus supplémentaire du 01.09.2022 au 31.12.2022. Cette dépense était urgente et non prévisible en 2022

Cercle scolaire : augmentation des camps et promenades scolaires en raison de l'augmentation des effectifs

Culture, sport et loisirs :

Participation aux salles de sport intercommunales : les grands nettoyages n'auront pas lieu en 2024. Ils sont prévus dans le budget des investissements

Santé :

Participation homes médicalisés régionaux : augmentation des charges liées

Prévoyance sociale :

Réseau Santé de la Glâne – Seniors + : dépense nouvelle régionale

Participation à l'association régionale AGR : augmentation des charges liées régionales (ouverture d'une nouvelle crèche à Romont)

Trafic et télécommunications :

Cartes journalières CFF : nouveau système mis en place par les CFF via leur application mobile

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Entretien et rénovation des installations : crédit d'étude pour la Route de Morlens et la Route d'Ursy à Vuarmarens

Curage des canalisations à Vuarmarens en vue d'un investissement en 2025

Equipement pour le traitement des eaux usées quartier de la nouvelle déchetterie

Economie publique :

AGR : promotion économique régionale : charge liée régionale qui était dans le chapitre questions juridiques auparavant. Différence réelle budget 2023/2024 CHF 27'539.00

Finances et impôts :

Impôts communaux ordinaires : estimation selon les informations reçues du SCC

Résultat à trois niveaux

	Budget 2024	Budget 2023
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	1'827'585.00	1'650'685.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'100'863.00	1'948'099.00
Amortissement du patrimoine administratif	1'395'980.00	1'391'072.75
Attributions aux fonds et financements spéciaux	176'466.00	158'103.00
Charges de transfert	9'428'185.96	8'833'701.82
Subventions à redistribuer	269'900.00	308'020.00
Total des charges d'exploitation	15'198'979.96	14'289'681.57
Revenus d'exploitation		
Revenus fiscaux	9'223'300.00	8'562'668.89
Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
Taxes	2'077'970.00	1'860'797.35
Revenus divers	74'175.00	66'174.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	312'892.95	355'168.65
Revenus de transfert	1'762'591.40	1'657'841.26
Subventions à redistribuer	269'900.00	308'020.00
Total des revenus d'exploitation	13'720'829.35	12'810'670.15
Résultat de l'activité d'exploitation	-1'478'150.61	-1'479'011.42

Charges financières	251'543.39	210'940.00
Revenus financiers	228'600.00	233'500.00
Résultat provenant de financements	-22'943.39	22'560.00
Résultat opérationnel	-1'501'094.00	-1'456'451.42
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	912'538.25	924'966.50
Résultat extraordinaire	912'538.25	924'966.50
Résultat total, compte de résultats	-588'555.75	-531'484.92

M. le Syndic remercie M. Jacques Bourquenoud pour la présentation du budget 2024. Des précisions sont données concernant les produits des nouvelles cartes journalières dégriffées « Commune ». En effet, la carte journalière sera remplacée par une nouvelle carte journalière dégriffée commune disponible exclusivement auprès des administrations communales. La commune sera indemnisée pour son travail par une commission de 5 % sur la vente.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2024.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy	120'000.00	
Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)	80'000.00	
Total	200'000.00	

2.2.1 Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du projet.

M. Patrice Conus informe que le bâtiment de l'ancienne école d'Ursy sera dédié dès la prochaine rentrée scolaire à l'accueil extrascolaire. Ces travaux seront liés à la rénovation du bâtiment communal pour ce qui concerne la centrale de chauffe. En effet, le bureau technique a étudié trois variantes pour le changement du système de chauffage actuel au mazout (pompe à chaleur avec sondes géothermiques, pompe à chaleur air/eau, raccordement sur la centrale de chauffe de l'administration communale/Paroisse/ACSU). La 3^{ème} variante a été retenue pour les raisons suivantes :

- ✓ solution moins onéreuse ;
- ✓ subvention de CHF 7'000.00 accordée pour cette solution uniquement ;
- ✓ la place retrouvée dans le local technique va nous permettre d'aménager un WC nécessaire à la nouvelle organisation ;
- ✓ le bâtiment est protégé.

Travaux prévus :

- Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à distance
- Création de nouveaux WC (un au rez inférieur et un au rez supérieur)
- Le rajout d'une main-courante dans la cage d'escaliers pour la sécurité des jeunes enfants (selon les normes en vigueur)
- Siège monte-escaliers
- Divers travaux d'électricité ainsi que la signalétique pour les sorties de secours
- Quelques aménagements extérieurs pour la sécurité des enfants
- Divers et imprévus

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 120'000.00

Financement : emprunt

Charges annuelles

Amortissement 3 % sur 33 ans	CHF	3'600.00
Intérêts 3 %	CHF	3'600.00
Total	CHF	<u>7'200.00</u>

Délai de réalisation : 2024

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 120'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 7'200.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy est acceptée à l'unanimité.

2.2.2 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions, pour la présentation de cet investissement.

M. Patrice Conus informe que l'Assemblée communale du 14 décembre 2020 a accepté une demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3.

Le dossier d'harmonisation a pour objet la planification du territoire de la commune d'Ursy et l'harmonisation des plans d'aménagement local (PAL) des différents secteurs de la commune fusionnée à plusieurs reprises.

Nous avons reçu en date du 11 mars 2022 le préavis de synthèse d'examen préalable de la part du Canton. Suite à la décision d'approbation du PAL du 14 mars 2018 et à des recours, une nouvelle décision d'approbation a été rendue le 6 décembre dernier par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Nous pouvons maintenant finaliser le dossier en vue de la mise à l'enquête publique. La demande de crédit additionnel comporte les étapes suivantes :

- Analyse des préavis d'examen préalable et conditions d'approbation de la DIME
- Études annexes à réaliser : adaptation du plan communal des énergies, étude de prévention des risques en lien avec les dangers naturels
- Préparation du dossier d'enquête publique
- Information à la population et établissement du dossier d'enquête publique
- Traitement des oppositions
- Dossier pour examen final des services cantonaux et approbation par la DIME

Demande de crédit d'étude :

Coût	CHF	80'000.00
------	-----	-----------

Financement : crédits disponibles

Charges annuelles

Amortissement 10 % sur 10 ans	CHF	8'000.00
Intérêts 3 %	CHF	2'400.00
Total	CHF	10'400.00

Délai de réalisation : 2024**Rapport de la commission financière :**

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 80'000.00. Cet investissement sera financé par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 10'400.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
---------------	------------	-----------	------------	----------	-------------------	----------

- ✓ La demande de crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2024 :

Budget 2024 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	940'668.85	0.00
Transformation bâtiment Vauderens (Route de Blessens 21)	229'424.80	0.00
Subventions cantonales		61'620.00
Aménagements routiers, crédit d'étude	86'460.40	0.00
Adduction d'eau village d'Ursy	2'290'000.00	0.00
Crédit d'étude mesures PGEE	20'440.00	0.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'940'000.00	0.00
Mesures PGEE secteurs Ursy, Vauderens et Vuarmarens	2'389'170.00	0.00
Plan d'aménagement local	35'375.55	0.00
Transformation bâtiment Vuarmarens (Route de Morlens 36)	1'192'250.55	0.00
Total en CHF	9'123'790.15	61'620.00

M. le Syndic récapitule les investissements 2024 votés :

Budget 2024 – récapitulation des investissements votés en CHF

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy	120'000.00	
Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)	80'000.00	
Total	200'000.00	

Budget 2024 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	9'062'170.15
✓ Investissement 2024 votés	CHF	<u>200'000.00</u>
Total	CHF	9'262'170.15

2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.
« La commission financière s'est réunie le 7 novembre dernier afin d'examiner le budget établi par le Conseil communal pour l'année 2024. Tous les postes de ce budget ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2023 et les comptes 2021. En conclusion : Nous remercions les autorités communales et plus particulièrement Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, pour la parfaite collaboration et la transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et les citoyens, ici présents, à approuver les budgets 2024 tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.4 Approbation

Budget compte de résultats 2024 : excédent de charges de CHF 588'555.75

Budget compte des investissements 2024 : excédent de charges de CHF 9'262'170.15

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, administratrice des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2024.

3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

A la suite de la démission de M. Patrick Peyter du Conseil communal, une nouvelle représentante ou un nouveau représentant du Conseil communal doit être nommé par l'assemblée.

La commission est actuellement composée de :

M. Jean-Paul Robert (Bionnens) - membre

M. Bernard Panchaud (Esmonts) - membre

Mme Claudine Codourey (Mossel) - membre

Mme Christine Guillaume (Vauderens) – membre

M. Patrick Peyter (Vauderens) – démissionnaire

Le conseil communal propose la candidature de M. Julien Perriard, Conseiller communal.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ M. Julien Perriard est nommé à l'unanimité comme membre de la commission des naturalisations.

4. Divers

Informations du Conseil communal :

Personnel communal

M. Arnaud Conus est entré en fonction en qualité de Responsable du service technique le 1^{er} septembre dernier. Il a déjà eu de nombreuses occasions de se plonger dans les différents projets qui sont en préparation à la satisfaction de tous. M. le Syndic lui souhaite la bienvenue et également beaucoup de plaisir dans ce nouveau poste.

A l'Accueil extrascolaire, nous avons eu de nombreux changements depuis la dernière assemblée communale. Suite au départ de Mme Valérie Brenot, Mme Veronica Gomez a été nommée comme nouvelle responsable de l'AES. Nous la félicitons également pour la réussite de la formation « Intervention dans le cadre des accueils extrascolaires AES ».

En fin d'année scolaire, Mme Françoise Bérard a fait valoir son droit à la retraite. Nous la remercions pour son engagement auprès des enfants pendant presque dix ans.

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, les AES d'Ursy et de Montet (Glâne) se sont réunis à Ursy. Suite à cela plusieurs changements au niveau du personnel. Tout d'abord, Mme Cyndia Gremaud responsable de l'AES de Montet (Glâne) a renoncé à intégrer la nouvelle équipe d'accueil alors que Mmes Florbela Fonseca Duarte Oliveira et Anna Ghelfi ont rejoint le personnel de la commune d'Ursy. Par la suite, Mme Anna Ghelfi a démissionné aux vacances d'automne. Pour pallier ces départs, nous avons engagé Mmes Sylvie Monney, Joana Gomes et Anne Glannaz. Nous leur souhaitons la bienvenue.

En octobre dernier, M. Michaël Rouiller, membre du personnel de l'exploitation, a fêté ses 10 ans d'activité au sein de la commune d'Ursy. Nous le félicitons pour sa fidélité et son engagement.

Etude de fusion Ursy / Montet (Glâne)

La convention de fusion a été approuvée le 27 novembre 2023 par les Conseils communaux de Montet (Glâne) et Ursy. Elle sera publiée dans la feuille officielle ce vendredi 15 décembre 2023.

Une séance d'information permettra aux citoyens des deux communes de recevoir des explications sur le contenu de la convention de fusion ainsi que sur l'organisation de la future commune. Celle-ci est prévue le mardi 23 janvier 2024 à la salle de paroisse à Ursy. Le vote aux urnes est prévu le dimanche 3 mars 2024. En cas d'acceptation, la fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Toutes les informations utiles seront publiées sur les sites internet respectifs des communes de Montet (Glâne) et Ursy.

Travaux de rénovation du bâtiment communal

Le permis de construire a été délivré par la Préfecture de la Glâne. Ces travaux vont passablement impacter tous les usagers du bâtiment. M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du dossier.

M. Patrice Conus relève que les travaux ne vont pas faciliter la cohabitation des activités communales, sportives et culturelles. Une organisation sera mise en place pour la sécurité de tous les utilisateurs et visiteurs des locaux. Le calendrier des travaux est le suivant (sous réserve de toutes modifications) :

- ✓ Déménagement de l'administration communale fin janvier/début février 2024
- ✓ Installation de chantier le 19 février 2024
- ✓ Début des travaux de rénovation de la toiture le 26 février 2024

Le calendrier concernant les travaux prévus dans la salle de paroisse et la salle de gym sera transmis ultérieurement aux utilisateurs concernés. Les citoyennes et citoyens sont rendus attentifs sur les points suivants :

Dès le 19 février 2024

- l'accès à l'administration communale se fera depuis le rez inférieur (entrée du côté du terrain de foot). Les locaux de l'administration communale y seront installés provisoirement durant les travaux.

- accès à l'ancienne halle de gym depuis le rez inférieur (côté terrain de foot)
- accès salle de paroisse par l'ancienne entrée

En raison de l'installation de chantier plusieurs places de parc devant le bâtiment communal seront supprimées. Une signalisation sera mise en place. Concernant la dépose des enfants à l'école, cette zone d'accès ne sera plus accessible. Nous invitons les parents à accompagner leurs enfants à pied. Pour les familles qui doivent impérativement venir en voiture, il faudra se garer sur le parking de la salle communale et ensuite accompagner les enfants jusqu'à l'école.

Administration communale : lors de travaux spéciaux l'administration communale sera exceptionnellement fermée. Certaines démarches administratives peuvent toutefois être faites en ligne via le guichet virtuel (attestation de domicile, attestation de séjour, attestation d'établissement). D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension.

Administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024, inclus.

Prochaine assemblée communale : 27 mai 2024

Questions :

Mme Chantal Charrière demande si possible de remettre un panneau indicateur (numéros des bâtiments) au chemin du Soleil (partie inférieure), les nouvelles constructions étant maintenant terminées.

M. Patrice Conus : nous prenons note et allons faire le nécessaire.

M. Jean-Bernard Monney regrette que la photo publiée sur le journal communal en première page montre une vue sur la commune du Flon.

M. le Syndic : oui effectivement il s'agit d'une photo prise depuis Mossel avec vue sur les montagnes.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 21h03.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus